

Délibération du conseil municipal de la Commune de Mireval

OBJET : « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET » POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES

| NOMBRE DE MEMBRES | | | Séance du 23 MARS 2022 L'An DEUX MILLE VINGT DEUX Et le 23 MARS |
|--------------------------------------|----------------|---|--|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération | |
| 23 | 23 | 23 | |
| DATE DE LA CONVOCATION | | | A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire. |
| 18 MARS 2022 | | | |

Présents (19) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – DALBIN Jacques – BOURELLY Céline – DEMOLLIERE Jean-Pierre – ESCUDIER Christiane – PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – GOIAME-BROOKS Christelle – HERMET Rodolphe – GRANIER Dominique – DAURES Damien – AMIARD Manuela – RODRIGUEZ GRUESO José – ROUJAS Georges – ANDRE Robert – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise – JO Michel.

Absents (4) : ASSELIN Nathalie procuration à DURAND Christophe – SAINT-ELLIER Catherine procuration à ESCUDIER Christiane – PALHIES Sylvain procuration à DESCOUX Richard – ASSENCIO Martine procuration à RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

Jean-Pierre DEMOLLIERE a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire annonce avoir été contacté par une société coopérative pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de plusieurs bâtiments communaux : L'Hôtel de Ville, les écoles, la Halle des sports, les bâtiments du stade...

Il convient aujourd'hui de délibérer pour le dépôt d'un « Appel à Manifestation d'Intérêt » afin que la commune puisse, suite à cela, étudier toutes les propositions d'installation.

Il conviendra plus tard de délibérer sur le choix de l'entreprise ou organisme retenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** que Monsieur le Maire dépose un « Appel à Manifestation d'Intérêt » pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur le toit de plusieurs bâtiments communaux : L'Hôtel de Ville, les écoles, la Halle des sports, les bâtiments du stade...
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles et nécessaires.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Pour ampliation,
Mireval, le 24 mars 2022
Le Maire,
Christophe DURAND